



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

JMTE/2001/5  
18 juillet 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Réunion commune sur les transports et l'environnement

**RAPPORT SUR LA QUATRIÈME SESSION DE LA RÉUNION COMMUNE**

**I. INTRODUCTION**

1. La Réunion commune a tenu sa quatrième session le 6 juin 2001.
2. Y ont participé des membres des bureaux du Comité des politiques de l'environnement et du Comité des transports intérieurs ainsi que les chefs de file, les organes de liaison nationaux et des observateurs représentant les pays et les organisations ci-après: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Yougoslavie, Centre régional pour l'environnement, Communauté européenne, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), International Society of Doctors for the Environment (ISDE), Organisation mondiale de la santé (OMS), Union internationale des transports routiers (IRU).
3. M. Patrice Robineau, Conseiller principal du Secrétaire exécutif, ainsi que les directeurs de la Division des transports et de la Division de l'environnement et de l'habitat, M. José Capel-Ferrer et M. Kaj Bärlund respectivement, ont souhaité la bienvenue aux participants. Les trois discours liminaires ont porté principalement sur les résultats de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé qui s'est tenue à Genève, le 4 mai 2001.

## **II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Le secrétariat a rectifié comme suit les cotes erronées de deux documents mentionnés au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire: point 6 a) Définition des priorités pour les activités internationales (JMTE/2001/3); point 6 b) Projet de plan de travail pour l'exécution des activités internationales inscrites au Programme commun d'action pour la période allant de juillet 2001 à juin 2002 (JMTE/2001/4). La Réunion commune a adopté l'ordre du jour ainsi modifié (JMTE/2001/1).

## **III. ÉLECTION DU BUREAU**

5. La Réunion commune a élu Coprésidents M<sup>me</sup> Virginia Tanase (Roumanie), Présidente du Comité des transports intérieurs, et M<sup>me</sup> Sibylle Vermont (Suisse) en remplacement et à la demande de M. Hugo von Meienfeldt, Président du Comité des politiques de l'environnement.

## **IV. RAPPORT SUR LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ (Genève, 4 mai 2001)**

6. M<sup>me</sup> Vermont, qui assurait la présidence de la séance du matin, a fourni un bref aperçu du contexte et des résultats de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé organisée conjointement, à Genève le 4 mai 2001, par les secrétariats de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS (EURO-OMS) afin de mettre en œuvre la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé, adoptée en juin 1999 à la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé.

7. La Réunion commune a été informée, en particulier, du mandat reçu de la Réunion de haut niveau lui demandant de poursuivre les travaux préparatoires pour permettre à la deuxième Réunion de haut niveau qui devait se tenir durant l'été 2002 de se prononcer sur l'opportunité d'ouvrir des négociations sur une convention-cadre concernant les transports, l'environnement et la santé et de mener à bonne fin la rationalisation des processus de suivi des conférences de Vienne et de Londres.

8. Le secrétariat a présenté les documents d'information concernant ce point, parmi lesquels le rapport de synthèse intitulé «Tableau d'ensemble des instruments relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé, et recommandations d'action future» (ECE/AC.21/2001/1-EUR/00/50/5026094/1) et le document de séance sur la rationalisation des travaux au niveau international dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé, du 25 avril 2001, tous deux préparés par les secrétariats de la CEE et de l'EURO-OMS en vue d'étayer les décisions d'une réunion de haut niveau. Il a également présenté les décisions et recommandations adoptées à la Réunion de haut niveau, ainsi qu'un document de séance du 29 mai 2001 intitulé «Results of the High-level Meeting on Transport, Environment and Health», établi conjointement par les secrétariats de la CEE et de l'EURO-OMS pour faciliter la mise en œuvre des décisions de cette Réunion.

9. La Réunion commune a examiné les propositions concrètes de suivi des décisions de la Réunion de haut niveau reproduites dans le document de séance du 29 mai 2001, en accordant une attention particulière à la proposition du secrétariat relative au mandat d'une équipe spéciale tripartite chargée des activités de suivi.

10. Après un débat approfondi, la Réunion commune a:

a) Décidé de créer un groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé – qui resterait en fonctions au moins jusqu'à la deuxième Réunion de haut niveau – en adjoignant à l'actuel Groupe spécial mixte d'experts des transports et de l'environnement des experts des questions sanitaires;

b) Approuvé le mandat du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts, qu'elle a chargé principalement:

- d'effectuer les préparatifs nécessaires pour faciliter la rationalisation des mécanismes institutionnels internationaux existants établis dans le cadre des processus de suivi des conférences de Vienne et de Londres, comme indiqué dans le document de séance du 25 avril 2001;
- et, conformément au mandat de la Réunion de haut niveau, d'exécuter en tant qu'équipe spéciale de nouveaux travaux préparatoires afin de faciliter l'adoption d'une décision sur le point de savoir s'il faut ou non engager des négociations sur une convention-cadre, décision qui doit être prise par la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé;

c) Précisé que la deuxième Réunion de haut niveau devrait se tenir au niveau ministériel;

d) Décidé que la deuxième réunion de haut niveau devrait, en outre, approuver le bilan à mi-parcours du Programme commun d'action de Vienne.

11. Le mandat approuvé par la Réunion commune a également été présenté pour approbation au Comité directeur pour l'application de la Charte de Londres à sa quatrième réunion (7 juin 2001).

12. Étant donné les quelques modifications proposées par le Comité directeur, les Coprésidents de la Réunion commune, le Président du Comité directeur, ainsi que les secrétariats de la CEE-ONU et de l'EURO-OMS ont été chargés d'établir une nouvelle version du mandat qui a été distribuée aux membres des organes directeurs des deux processus en vue de son approbation finale.

13. La version finale du mandat du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé et le calendrier des activités à entreprendre, tels qu'approuvés par les deux organes le 2 juillet 2001, sont joints au présent rapport.

#### **V. RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL MIXTE D'EXPERTS DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT SUR SA PREMIÈRE SESSION (Genève, 26-27 février 2001)**

14. Le secrétariat a présenté le rapport de la première session du Groupe spécial mixte d'experts des transports et de l'environnement qui s'est tenue à Genève les 26 et 27 février 2001 (JMTE/AC.1/2001/2).

15. La Réunion commune a été informée de la décision, prise par le Groupe d'experts des transports et de l'environnement à sa première session, d'élire un bureau élargi afin d'assurer la continuité de l'assistance fournie au secrétariat dans la préparation des sessions suivantes. Les personnes proposées pour faire partie du bureau élargi, M. Vadim Donchenko du Ministère russe des transports, M. Bertjan Griffioen du Ministère néerlandais des transports et des travaux publics, M. Jan Janiga du Ministère slovaque de l'environnement, M. Risto Saari du Ministère finlandais des transports et des communications et M. Robert Thaler du Ministère fédéral autrichien de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et des ressources en eau, ont confirmé leur volonté de poursuivre cette tâche au sein du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé nouvellement créé.

16. La Réunion commune a:

a) Approuvé le rapport du Groupe spécial mixte d'experts des transports et de l'environnement sur sa première session. Le représentant de la Fédération de Russie a informé la Réunion de son intention de transmettre au secrétariat des observations sur les paragraphes 17 et 18 du rapport, à inclure dans le compte rendu de la session;

b) Souscrit à l'idée de créer un bureau élargi en vue d'épauler le nouveau Groupe d'experts CEE/OMS et noté que ses membres représentaient les secteurs des transports et de l'environnement;

c) Vivement recommandé de désigner également des représentants du secteur de la santé afin d'assurer une représentation égale des trois secteurs concernés au sein du bureau.

## **VI. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME COMMUN D'ACTION SUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU NATIONAL (JMTE/2001/2, y compris l'annexe 1)**

17. Les participants ont pris note du document JMTE/2001/2 élaboré par le secrétariat qui résume les rapports des organes de liaison nationaux sur les activités en cours et prévues visant à mettre en œuvre le Programme commun d'action sur les transports et l'environnement au niveau national, ainsi que de l'annexe 1 du même document donnant un aperçu du degré global d'exécution des activités nationales menées dans le cadre de ce programme.

## **VII. ACTIVITÉS INTERNATIONALES INSCRITES AU PROGRAMME COMMUN D'ACTION**

### **a) Définition des priorités pour les activités internationales (JMTE/2001/3, JMTE/AC.1/2001/2)**

18. Les participants ont pris note du document du secrétariat relatif au classement par ordre des activités à entreprendre au niveau international dans le cadre du Programme commun d'action (JMTE/2001/3), actualisant et complétant le document JMTE/2000/4 sur la base des informations communiquées par les organes de liaison nationaux et conformément aux recommandations du Groupe spécial mixte d'experts des transports et de l'environnement (JMTE/AC.1/2001/2).

19. Étant donné le temps limité dont ils disposaient pour les débats, les participants ont été invités à transmettre par écrit leurs observations éventuelles sur les documents, qui seraient prises en compte dans le rapport de la Réunion.

20. Le représentant du Centre régional pour l'environnement a fait part au secrétariat des modifications à apporter et des informations complémentaires ci-après concernant les activités connexes d'autres instances internationales ou régionales énumérées au tableau 1 du document JMTE/2001/3 (en anglais seulement), relatif aux éléments prioritaires pour 2001: Ia: supprimer la référence au Centre régional pour l'environnement (REC); Ic: après REC, ajouter «Sofia Initiative on Economic Instruments»; Ik: après REC, ajouter «Public transport promotion project»; IId: après REC, ajouter, «Business and Environment programme, Sofia Initiative on Economic Instruments»; IIg: après REC, ajouter «Sofia Initiative on Local Air Quality/ phase out of leaded petrol»; IIIh: après REC, ajouter «Sofia Initiative on EIA/SEA»; Va: après REC, ajouter «Public transport promotion project; Sofia EIA/SEA Initiative»; Ve: ajouter REC dans la colonne des activités connexes et ajouter «Public transport promotion project». Concernant l'élément IIIc relatif à la création d'un réseau attrayant regroupant tous les moyens de transport public, le Centre régional pour l'environnement s'est proposé comme chef de file pour la mise en œuvre du projet. Les activités menées par le Centre régional pour l'environnement comprennent, notamment, le projet relatif à la promotion des transports publics (thème de la mobilité durable).

**b) Projet de plan de travail pour l'exécution du Programme commun d'action au niveau international au cours de la période allant de juillet 2001 à juin 2002 (JMTE/2001/4)**

21. Plusieurs chefs de file ont rendu compte de leurs activités.

22. Peter Wiederkehr, de la Direction de l'environnement de l'OCDE, a signalé que la «Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les 10 premières années du XXI<sup>e</sup> siècle» (disponible sur <http://www.oecd.org/env/>) avait été adoptée à la Réunion des ministres de l'environnement des pays de l'OCDE les 16 et 17 mai 2001. La stratégie comporte un volet spécifique consacré aux transports. Elle a pour objectif de fournir des orientations claires et précises en faveur de politiques écologiquement viables dans les pays membres de l'OCDE et sous-tendra les travaux futurs de l'organisation dans le domaine de l'environnement. La stratégie est fondée sur les perspectives environnementales à long terme de l'OCDE à l'horizon 2020 qui passent en revue les nombreux problèmes d'environnement se posant dans les différents secteurs de l'économie, y compris les transports (le site Internet <http://www.oecd.org/env/> présente des résumés et les points saillants de la stratégie).

23. À la Réunion de l'OCDE, les ministres ont également approuvé les orientations pour des transports écologiquement viables, mises au point par le Groupe de travail des transports de l'OCDE et approuvées à la Conférence de l'OCDE sur les transports écologiquement viables qui s'est tenue à Vienne en octobre 2000. Ces orientations ont été élaborées afin d'aider les gouvernements, à tous les niveaux, à définir et à mettre en œuvre des stratégies orientées vers un développement écologiquement viable. Enfin, les ministres ont demandé à l'OCDE de favoriser la poursuite de travaux sur des stratégies d'exécution, y compris dans les pays non membres, de fournir des analyses complémentaires sur les éléments moteurs du développement des transports, d'envisager des approches permettant de surmonter les obstacles aux transports écologiquement viables (TEV) et de faire plus largement connaître la notion de TEV et les meilleures pratiques à suivre en la matière. Une brochure détaillée sur les orientations susmentionnées, assortie de

notes explicatives sur chacun des 10 axes d'action définis, est disponible sur le site Internet et auprès du secrétariat de l'OCDE (<http://www.oecd.org/env/ccst/est>).

24. Le représentant de la Finlande a rendu compte de la mise en œuvre de l'élément IIIh du Programme commun d'action, relatif à l'intégration de l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement dans la planification des transports aux niveaux national et international: le Ministère finlandais des transports et des communications, le Ministère finlandais de l'environnement et l'Institut finlandais de l'environnement ont conjointement organisé, les 14 et 15 mai 2001 à Espoo, un atelier sur le thème «L'évaluation stratégique et l'évaluation intégrée de l'impact sur l'environnement influent-elles sur la prise de décisions en matière de planification des transports?». L'atelier a réuni des spécialistes des aspects pratiques et théoriques de l'évaluation stratégique dans le secteur des transports aux niveaux international, régional et local pour examiner l'efficacité de ce type d'évaluation et de l'évaluation intégrée dans la prise de décisions en matière de planification des transports, les changements majeurs intervenus dans ce domaine et les corrélations avec l'évaluation stratégique et l'évaluation intégrée. L'atelier avait pour objectif de mettre en lumière les aspects essentiels de l'évaluation stratégique et de l'évaluation intégrée afin de pouvoir en faire un outil plus efficace dans la planification du transport et d'analyser la prise de décisions dans ce domaine et le lien avec les modes d'évaluation en question. Le projet de rapport de l'atelier ainsi que la liste des participants sont disponibles sur <http://www.vyh.fi/eng/current/events/transpor/workshop.htm>.

25. Le représentant de l'Autriche a rendu compte des résultats de la Conférence internationale sur les zones sensibles, défi majeur pour l'environnement et les transports en Europe (14-15 mars 2001, Eisenstadt, Autriche). Les actes de la Conférence seront publiés au cours de l'été et placés sur le site Internet du Ministère autrichien de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et des ressources en eau ([www.lebensministerium.at](http://www.lebensministerium.at)). L'étude pilote sur les transports dans les zones sensibles d'après l'exemple du lac de Neusiedl, présentée à la Conférence, fournit un modèle de solution aux problèmes se posant en la matière. L'Autriche et la Hongrie ont mis au point un projet pilote bilatéral commun sur les transports durables dans les zones sensibles portant sur la région Neusiedler See/Fertö tó qui débutera en juillet. Dans le prolongement de la Conférence, un atelier a été organisé le 16 mars à l'intention d'experts des transports et de l'environnement des pays membres de la CEE pour débattre de la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la base du document informel présenté par les experts («Conclusions and Leitmotivs on Sustainable Transport Management in Sensitive Areas»). Pour étoffer les conclusions formulées à cette occasion, il a été convenu de créer une équipe spéciale composée des pays membres de la CEE intéressés par la question des transports dans les zones sensibles (Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Estonie, France, Hongrie, Italie, Macédoine, Malte, Moldova, Monténégro, Ouzbékistan, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suisse, ainsi que la CEE-ONU, l'OCDE et la Commission européenne). L'équipe spéciale élaborera également des projets pilotes éventuels aux niveaux bilatéral et transnational.

### Annexe

## **MANDAT DU GROUPE SPÉCIAL MIXTE CEE/OMS D'EXPERTS DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ**

1. La Réunion commune sur les transports et l'environnement et le Comité directeur pour l'application de la Charte de Londres ont décidé, pour faciliter la rationalisation des mécanismes institutionnels internationaux établis dans le cadre des processus de suivi de Vienne et de Londres et aider à l'établissement d'un ordre de priorité des travaux y relatifs tel qu'énoncé dans le document de séance du 25 avril 2001, de créer un Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé, en adjoignant des experts de la santé à l'actuel Groupe spécial mixte des transports et de l'environnement, le but étant de mettre la dernière main aux recommandations lors de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, prévue pour 2002.

2. Le mandat du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé a été adopté par la Réunion commune à sa quatrième session (6 juin 2001) et présenté pour approbation à la quatrième réunion du Comité directeur pour l'application de la Charte de Londres (7 juin 2001) qui a proposé quelques modifications. Les Coprésidents de la Réunion commune, le Président du Comité directeur ainsi que les secrétariats de la CEE et de l'OMS ont été chargés de préparer une nouvelle version du mandat à diffuser auprès des membres de la Réunion commune et du Comité directeur afin qu'ils formulent des observations (dans un délai de 10 jours ouvrables).

### **I. Mandat du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé**

3. Le Groupe spécial d'experts mixte CEE/OMS des transports, de l'environnement et de la santé sera chargé d'entreprendre les activités suivantes:

a) Élaboration de propositions détaillées tendant à rationaliser et à simplifier les mécanismes institutionnels en place à l'échelon international dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé, sur la base des propositions figurant dans le document de séance établi par les secrétariats de la CEE et de l'OMS, en date du 25 avril 2001.

Ces propositions seront mises au point avec la pleine participation des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé et accompagnées d'une évaluation de leurs incidences, le but étant de faciliter la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de Vienne et la Charte de Londres;

b) Définition des questions clefs, des orientations prioritaires et des activités correspondantes qui devront être entreprises ou étoffées au cours de la période 2002-2007, eu égard aux grandes priorités à établir dans le cadre du Programme commun d'action et des travaux consécutifs à la Charte de Londres, ainsi qu'aux principaux défis énoncés dans le rapport de synthèse. Il peut également être tenu compte de questions nouvelles ainsi que d'autres processus connexes. Ces travaux devraient être fondés sur l'examen à mi-parcours du Programme commun d'action et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte de Londres;

c) Conformément au paragraphe 5 des décisions et recommandations adoptées à la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 4 mai 2001), le Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé fera aussi fonction d'équipe spéciale chargée:

- i) de poursuivre les travaux préparatoires requis pour déterminer s'il convient d'ouvrir des négociations sur une convention-cadre et, en particulier, de définir les éléments d'un tel instrument, pour suite à donner à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé qui doit être convoquée à l'échelon ministériel en juin ou juillet 2002;
- ii) de prendre aussi en considération, en réalisant les travaux susmentionnés, les instruments juridiques en vigueur ainsi que d'autres points de droit que soulèverait une éventuelle convention-cadre.

## **II. Composition et organisation des travaux du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé**

4. Le Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé est ouvert aux représentants des pays membres de la CEE et de l'EURO-OMS dans les trois domaines de compétence ministériels concernés. Les organes de liaison nationaux pour les transports et l'environnement, les correspondants nationaux pour la santé, les chefs de file et autres experts du Programme commun d'action et de la Charte de Londres et les représentants d'organisations internationales ou non gouvernementales seront invités à participer en qualité d'observateurs en fonction de ce qui aura été convenu.

5. Le Groupe devra rester en fonctions au moins jusqu'à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (juin/juillet 2002).

6. Le Groupe tiendra, au minimum, deux réunions avant la Réunion de haut niveau. Dans toute la mesure possible, ses réunions devraient se tenir immédiatement avant ou après d'autres réunions importantes.

7. Les services nécessaires au Groupe seront assurés conjointement par les secrétariats de la CEE et de l'EURO-OMS, avec le concours du Bureau régional du PNUE pour l'Europe.

8. Le Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé bénéficiera de l'appui d'un bureau au sein duquel les trois domaines de compétence ministériels ainsi que les sous-régions orientale et occidentale de l'Europe seront représentés sur un pied d'égalité.

9. Les réunions du Groupe spécial mixte d'experts seront convoquées par les secrétariats et présidées par des représentants des ministères des transports, de l'environnement et de la santé.

### **III. Calendrier des activités du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé**

- Juin 2001:** Adoption du mandat du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé par la Réunion commune sur les transports et l'environnement (6 juin 2001) et par le Comité directeur pour l'application de la Charte de Londres (7 juin 2001).
- Septembre 2001:** Présentation d'un rapport sur l'avancement des travaux par les secrétariats de la CEE et de l'EURO-OMS à la réunion préparatoire régionale du Sommet Rio+10 (Johannesburg, septembre 2002)
- Novembre 2001:** Première réunion du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé (les 26 et 27 novembre 2001, à confirmer).
- Février 2002:** Deuxième réunion du Groupe spécial mixte CEE/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé (les 25 et 26 février 2001, à confirmer). Adoption des propositions et recommandations pour la Réunion de haut niveau.
- Juillet 2002:** Deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui se tiendra à l'échelon ministériel et sera appelée à:
- a) Approuver le bilan à mi-parcours du Programme commun d'action de Vienne et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte de Londres;
  - b) Mettre la dernière main à la rationalisation des processus de suivi de Londres et de Vienne, au regroupement des mécanismes institutionnels et aux priorités établies en ce qui concerne l'action future;
  - c) Se prononcer sur l'opportunité de l'ouverture de négociations sur une convention-cadre relative aux transports, à l'environnement et à la santé.

-----